

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**

Département du LOT

**ENQUÊTE PUBLIQUE
Préalable à la délivrance d'un permis de construire
d'une centrale photovoltaïque au sol par la société
Parc Solaire Poux Del Lac
sur le territoire de Lachapelle Auzac Lot**

Enquête publique du jeudi 25 janvier 2024 au lundi 26 février 2024 inclus

RAPPORT DE L'ENQUÊTE

Commissaire enquêteur: Monique Serres
Inspectrice de L'Education Nationale retraitée
Le Batut
46210 Sabadel Latronquière
Tél: 06 80 23 15 21
Email: monique.serres2@wanadoo.fr

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**

I- FICHE SYNTHETIQUE DE L'ENQUETE

Objet du projet soumis à l'enquête publique	Délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu dit Poux del Lac commune de Lachapelle Auzac 46200
Autorité organisatrice de l'enquête	Unité des procédures environnementales DDT 46
Auteur de l'arrêté d'ouverture de l'enquête	Madame la Préfète du Lot
Maîtrise d'ouvrage	Société SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
Date de l'arrêté d'ouverture de l'enquête	21 décembre 2023
Commissaire enquêteur 46	Monique SERRES <i>suppléante de Monsieur Thierry BONIN</i>
Conception des documents soumis à l'enquête	Artifex 4 rue Jean le Rond d'Alembert 81000 Albi (<i>étude d'impact</i>) +Naturalia Environnement 48 rue Georges Ohnet 31 200 Toulouse (<i>inventaires de terrain</i>)
Dates et durée de l'enquête	33 jours du jeudi 25 janvier 2024 au lundi 26 février 2024 inclus
Mise à disposition du dossier d'enquête	-Mairie de Lachapelle Auzac+site internet de la commune http://lachapelle-auzac.fr/ (rubrique actualités) -Site internet services de l'Etat du Lot: https://www.lot.gouv.fr/parcs photovoltaïques
Permanences du commissaire enquêteur en mairie de Lachapelle Auzac	Jeudi 25 janvier 2024 de 9H à 12H Samedi 05 février 2024 de 9H à 12H Vendredi 16 février 2024 de 14H30 à 17H30 Jeudi 22 février 2024 de 9H à 12H Lundi 26 février 2024 de 14H30 à 17H30
Nombre de contributions dont Nombre d'observations formulées	4 contributions dont 18 observations différentes
Transmission du rapport d'enquête	27 mars 2024

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**

II- GUIDE DE LECTURE

I- GENERALITES

- 1-1 Procédure
- 1-2 Objet et cadre de l'enquête
- 1-3 Nature et caractéristiques du projet
- 1-4 Dossier d'enquête et étude de ses éléments essentiels.

II -DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 2-1 Organisation
- 2-2 Déroulement
 - 2-2-1 Dossier
 - 2-2-2 Registre
 - 2-2-3 Publicité
 - 2-2-4 Permanences
 - 2-2-5 Visite des lieux
 - 2-2-6 Clôture de l'enquête
 - 2-2-7 Réunions avec le maître d'ouvrage

III -PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS

- 3-1 Lettre au maître d'ouvrage
- 3-2 Procès verbal soumis et commenté au maître d'ouvrage
- 3-3 Mémoire en réponse du maître d'ouvrage

IV- CONCLUSIONS et AVIS DISSOCIES DU RAPPORT

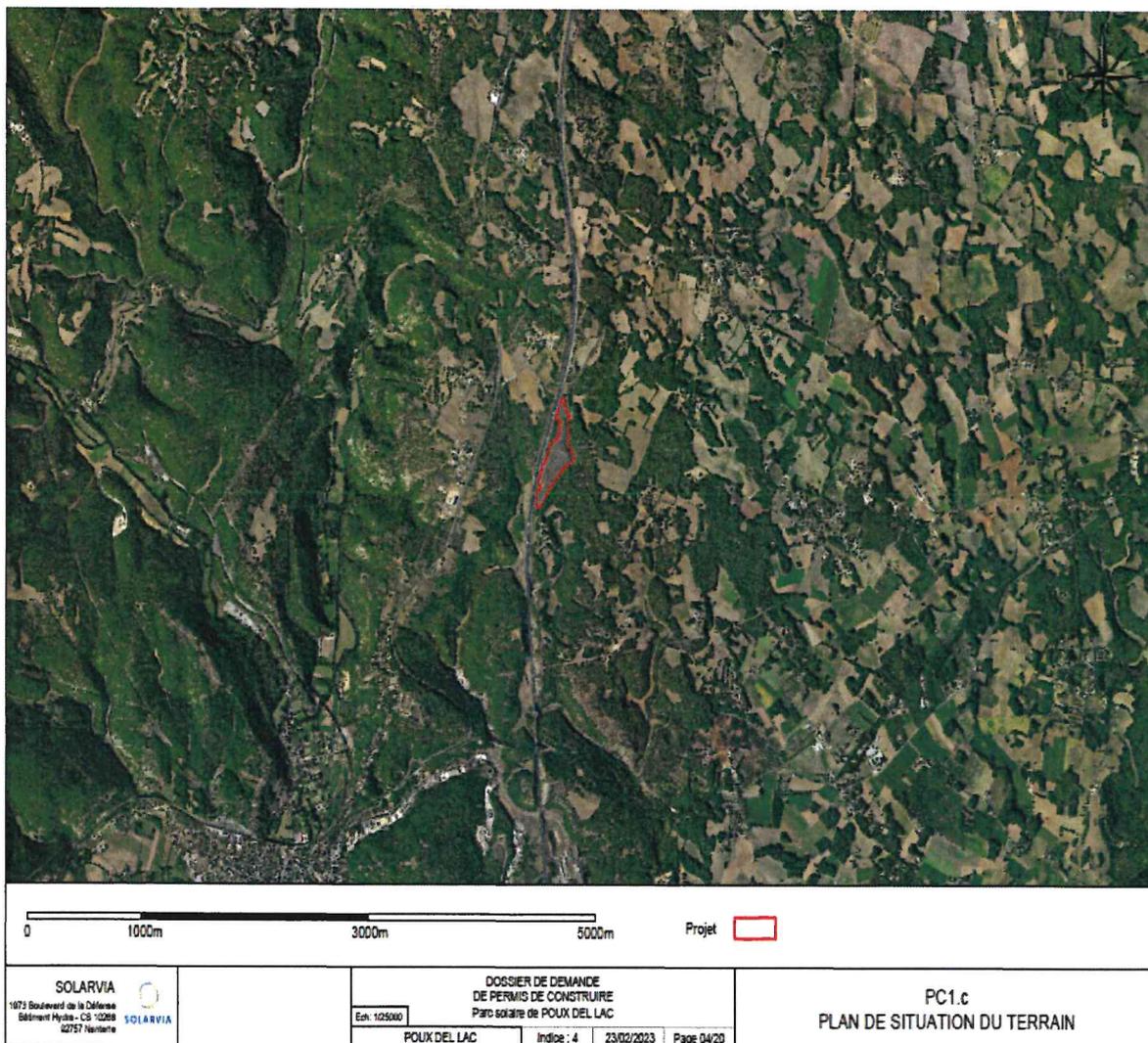
- 4-1 Rappel du projet et avis sur le projet
- 4-2 Avis sur le déroulement de l'enquête
- 4-3 Avis sur le dossier
- 4-4 Avis sur les observations
- 4-5 Avis sur les réponses fournies par le maître d'ouvrage
- 4-6 Avis motivé du commissaire enquêteur

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**

V- PIECES ANNEXEES

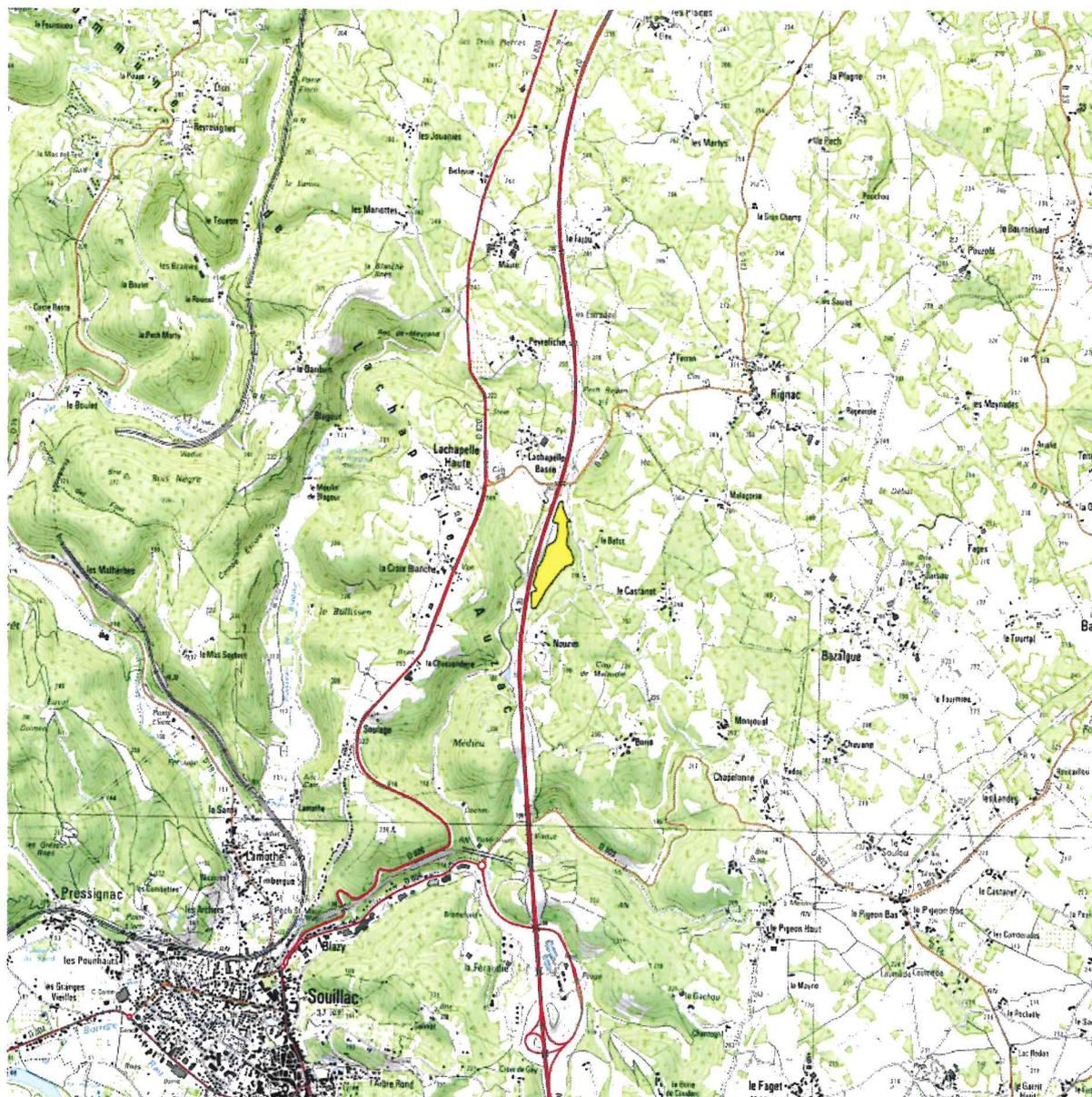
- Arrêté Préfectoral définissant les modalités de l'enquête
- Avis au public
- Délibération du Conseil municipal de Lachapelle Auzac
- Délibération de la communauté de communes Cauvaldor
- Publications dans les annonces légales
- Désignation du commissaire enquêteur
- Certificat d'affichage
- Photos des affichages

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**



**ZONE DU PROJET SUR UN DELAISSE DE L'AUTOROUTE A20
Parcelles appartenant à Société ASF depuis le 2 juin 2015 (transfert de biens par l'Etat)
sur le territoire de la commune de Lachapelle Auzac
département du Lot**

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**



LOCALISATION DU PROJET AU NORD DE LA VILLE DE SOUILLAC 46

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**

GENERALITES

1-1 Procédure

-vu la demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol (PC n° 046 145 23 S0001) sur le territoire de la commune de Lachapelle Auzac département du Lot, déposée en mairie de Lachapelle Auzac en date du 26 janvier 2023 par la société SAS Parc solaire Solarvia 1973 boulevard de la Défense 92000 Nanterre elle même filiale du groupe Vinci en tant que pétitionnaire,

-vu les pièces du dossier comprenant l'étude d'impact du projet, son résumé non technique, les pièces obligatoires présentant l'ensemble des travaux envisagés et les dispositifs associés,

- vu l'avis unique de la mission d'autorité environnementale en date du 07 juillet 2023 et vu la réponse technique à l'avis de la MRAE produite par le porteur de projet en date du 11 août 2023 en référence au code de l'environnement L 122- 1,

Il est procédé à l'enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire par arrêté préfectoral E-2023-357 en date du 21 décembre 2023.

L'autorité organisatrice de la présente enquête publique est la Préfecture du Lot, auprès de laquelle le responsable du projet a transmis sa demande de permis de construire.

Ce projet, par ses caractéristiques, relève de l'article R.122-2 du code de l'environnement, « *Installations au sol d'une puissance égale ou supérieure à «1mega watt crête»* et est donc soumis à évaluation environnementale systématique.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), saisie par le préfet du Lot, a remis son avis unique le 07 juillet 2023. Le porteur de projet a produit une réponse technique à l'avis de la MRAe le 11 août 2023.

Ce projet n'est pas soumis à autorisation de défrichage.

Conformément à l'article R122-7 du code de l'environnement, l'enquête publique est la dernière étape de la procédure d'autorisation du projet.

Les articles L. 123-6 et R123-7 du code précité explicitent les conditions de déroulement de cette enquête.

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**

Le pétitionnaire Solarvia est développeur d'énergies renouvelables .

Solarvia est une filiale à 100% du groupe Vinci qui gère le réseau autoroutier français depuis 2006.

Solarvia fondée en 2020 est dédiée à la production d'énergies renouvelables grâce à la construction de parcs photovoltaïques de grande puissance. Son siège est localisé à Nanterre 92000 avec des équipes en région dont le celle de la concession d'autoroutes ASF (Autoroute du Sud de la France) pour la région de Toulouse.

Solarvia a pour mission de contribuer à la production d'énergie renouvelable grâce à la **valorisation des réserves foncières du groupe Vinci** tels les délaissés autoroutiers.

Pour chaque projet une société dédiée est créée et pour ce projet il s'agit de **Parc Solaire Poux del Lac** qui porte la demande du **permis** de construire jusqu'à **l'exploitation** du parc solaire et la **gestion** de ses actifs.

Elle dispose d'un bureau à Toulouse pour le marché solaire en Occitanie représenté par Monsieur Florian Vernet chef de projet photovoltaïque

ASF Gare de péage de Toulouse Est

Lieu dit Bioulou Canceres 31240 L'union ([florian.vernet @vinci-autoroutes.com](mailto:florian.vernet@vinci-autoroutes.com)).

1-2 Objet et cadre de l'enquête

Le contexte de la procédure du projet:

Conformément à l'article R. 122-7 III du code de l'environnement, a été consultée la préfète du département du Lot qui a répondu en date du 20/02/23, au titre de ses attributions en matière d'environnement en sollicitant des pièces manquantes avant l'instruction du dossier de demande de permis de construire.

La saisine complète comprend les contributions de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) sollicitée le 11 mai 2023 par la préfète du département du LOT, de l'office français de la biodiversité (OFB), de la direction régionale des

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**

affaires culturelles (DRAC), du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), du Président du département du Lot.

Conformément à l'article R. 122-9 du même code, leurs avis sont joints au dossier d'enquête publique soumis à la consultation du public. Ils sont également publiés sur le site internet de la Préfecture du Lot, autorité compétente pour autoriser le projet.

1-3 Nature et caractéristiques du projet

Le site du projet:

Le projet de centrale photovoltaïque au sol, porté par la société Solarvia, est localisé sur la commune de Lachapelle-Auzac (46), en bordure de l'autoroute A20. Les parcelles ont été utilisées comme plateforme d'enrobage lors de la construction de l'autoroute en 1998.

Ces parcelles sur un massif boisé à l'origine, ont été acquises par l'Etat pour la construction de l'autoroute A20 déclarée d'utilité publique puis reconnues inutiles à la concession ASF.

ASF a acquis ces parcelles restantes le 2 juin 2015 par transfert de biens à son profit par l'Etat représenté par la Préfète du Lot et par la Directrice des Finances Publiques du Lot.

Contexte environnemental

Le site d'étude de 9,5ha est principalement enclavé entre l'autoroute à l'Ouest et des bois à l'Est.

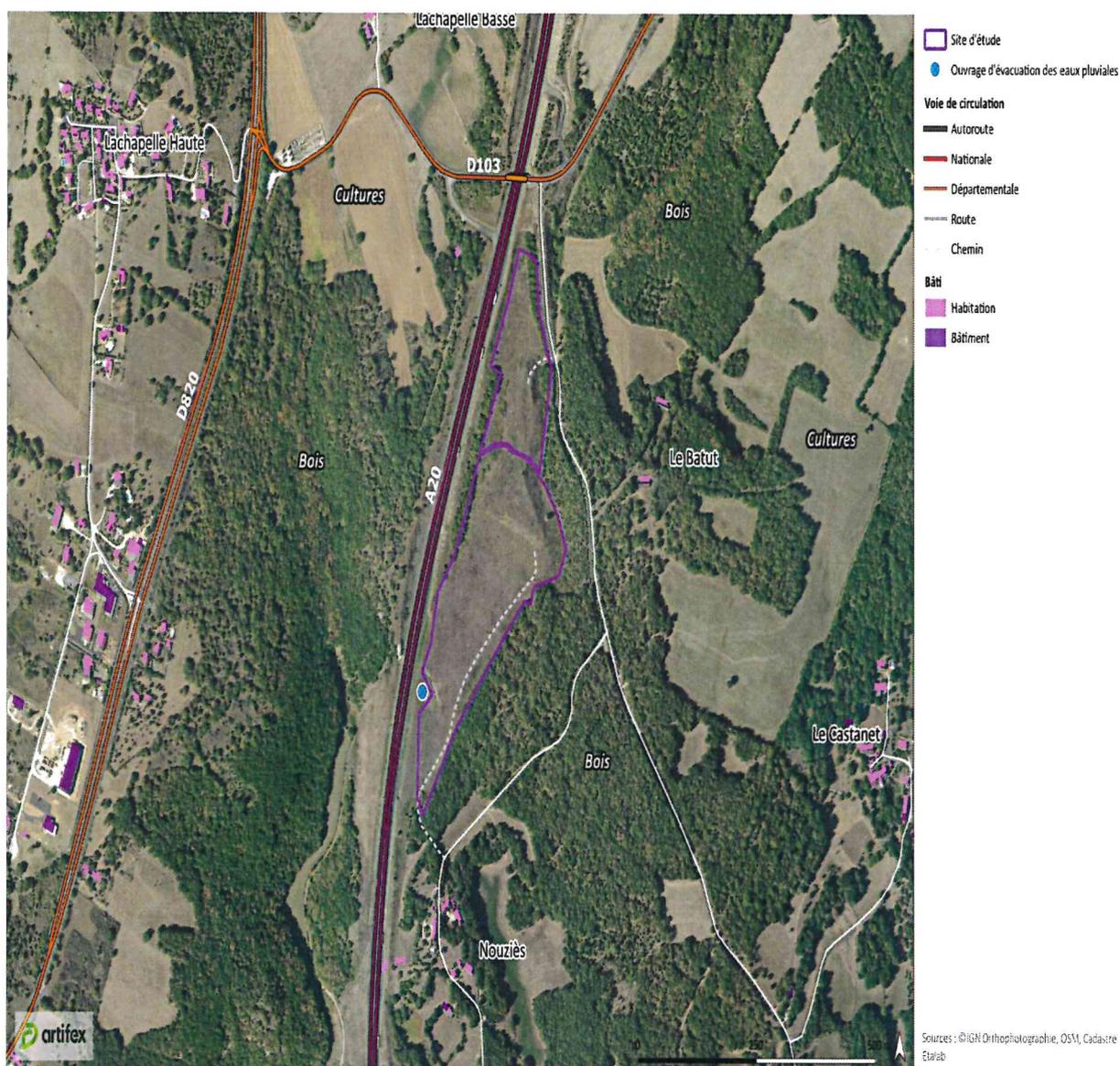
La limite Ouest du site d'étude est matérialisée par **l'autoroute A20**, localisée à 20m. **La départementale D103** marque sa limite Nord et la traverse au moyen d'un pont, à 90 m du site d'étude.

Une **route secondaire** part de la départementale vers le Sud-Est, créant une forme triangulaire avec l'autoroute, forme dans laquelle s'inscrit le site d'étude. Cette route est localisée à 10 m du site d'étude.

Le hameau de Nouziès est présent à 125 m de son extrémité Sud.

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**

Le site d'étude présente une **topographie remaniée et vallonnée** avec des pentes plus ou moins douces et son altitude varie entre 220 et 254 m NGF.



**VISUALISATION DU RESEAU DES VOIERIES AUTOUR DU SITE
ET SITUATION DU HAMEAU DE NOUZIÈS**

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**

Le site du projet s'inscrit dans un contexte rural, à environ 2,7 km au Nord du centre-bourg de Lachapelle Auzac en zonage A du PLU de Lachapelle Auzac.

Le site du projet ne fait l'objet d'aucun usage, **doté de quelques arbres isolés et d'un bosquet**, il est couvert d'une végétation herbacée importante et parfois buissonnante constituée de pelouses et de landes sur lesquelles des prunelliers et églantiers commencent à s'implanter.

Aucune activité agricole ou zone humide n'est recensée sur ces sols, aucune déclaration à la PAC n'a été recensée au cours des dernières années.

Ce projet n'est pas soumis à autorisation de défrichement compte tenu du choix de conserver les boisements présents sur le site.

Le site est grillagé à l'Ouest et accessible depuis l'Est par des pistes. A noter qu'un **remblai occupe la partie centrale et qu'un ouvrage de gestion des eaux pluviales en bordure Sud Ouest permet l'évacuation des eaux de pluie issues de l'autoroute.**

D'un point de vue géologique, le site d'étude prend place dans un contexte fortement **karstique dont les masses d'eau sont vulnérables à cause de ce contexte karstique.**

Concernant les eaux superficielles, le site d'étude se trouve au sein du bassin versant de la Borrèze.

Peu de cours d'eau sont localisés à proximité. Le plus proche est le ruisseau de Blagour, localisé à 1,7 km à l'Ouest.

Le site s'inscrit au droit du périmètre éloigné des captages de « Font Coumézide » et de la « Castinière ».

Trois hameaux, Nouzies, à 125m au sud, Lachapelle Basse à 400m au Nord -Ouest et Lachapelle Haute qui domine les paysages se situent dans la zone rapprochée du site d'étude.

Il n'y existe aucun élément patrimonial local, mais des investigations

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**

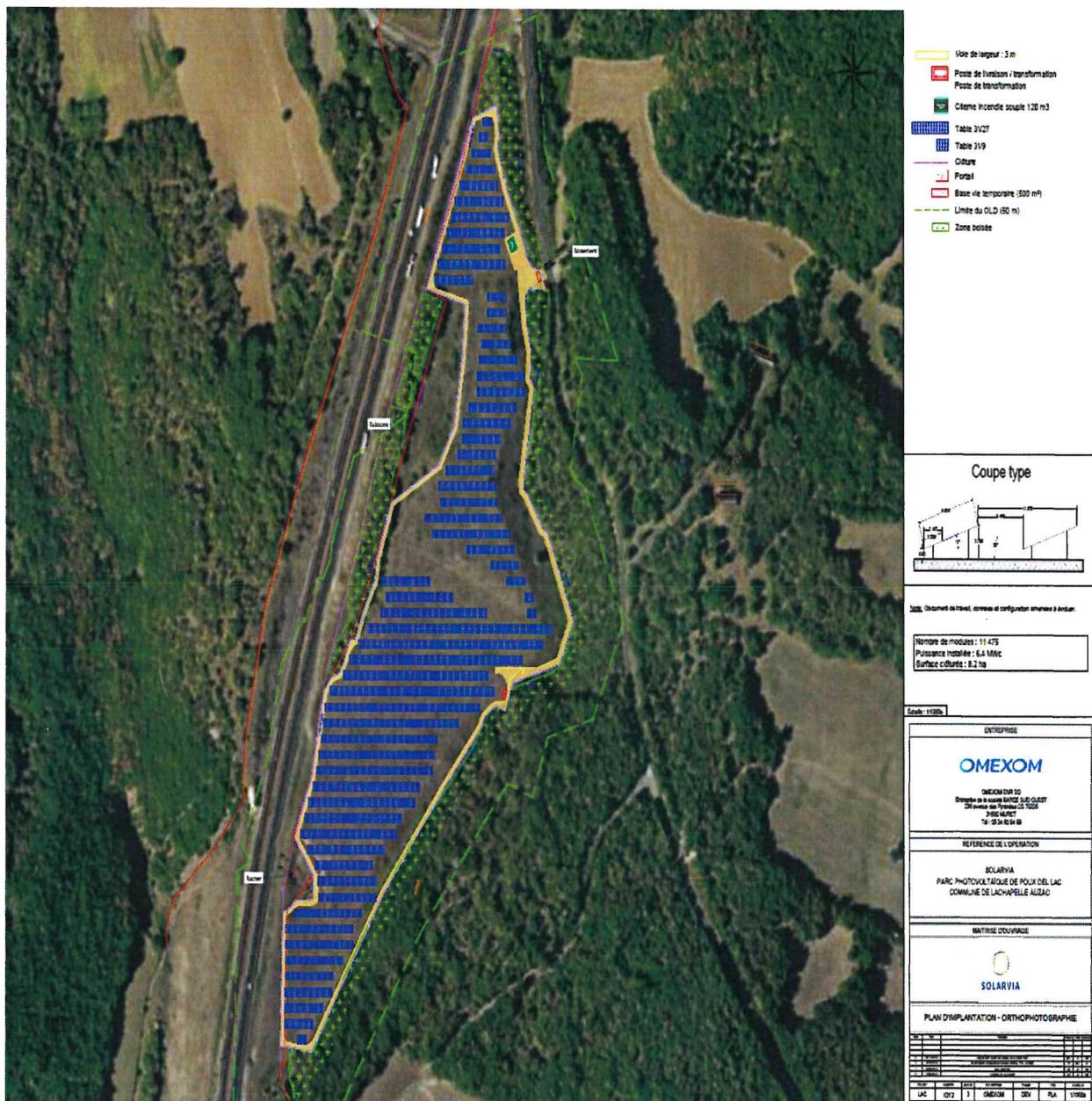
archéologiques devront être menées.

Le site d'étude est concerné par un risque feu de forêt moyen du fait de sa proximité immédiate avec des zones boisées .

Le site du projet n'est concerné par aucun autre risque naturel.

Le projet, composé de 11 475 panneaux, aura une puissance totale d'environ 6,42 Mwc. Il sera installé au sein d'une surface d'environ 8,21 ha clôturés .

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**



**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**

Des mesures d'évitement ont été actées avant l'implantation du parc afin de prendre les données naturalistes recensées

- évitement des fourrés favorables à l'avifaune
- évitement des boisements favorables à la faune
- évitement des rochers favorables aux reptiles
- élargissement des espacements inter rangées des tables photovoltaïques passant de 3 à 5,5 m favorisant ainsi le maintien de la faune et de la flore locale, notamment pour la reproduction de l'Azuré du Serpolet et l'alimentation de la faune.
- évitement des éléments susceptibles d'affecter le paysage et patrimoniaux à l'échelle du site : les lisières boisées, le talus trop visible depuis l'A20
- aménagement de gîtes à petite faune
- adaptation des clôtures pour la petite faune
- gestion adaptée de l'obligation légale de débroussaillage en conservant des ratios de strates herbacées et boisées

Les panneaux photovoltaïques seront assemblés par rangées sur une **table d'assemblage**, inclinée de 17°.

Le parc photovoltaïque comprendra 11 475 modules, disposés en orientation portrait. Lors de la phase d'exploitation, les panneaux mis en place auront une **surface projetée au sol d'environ 28 083 m²**.

Les modules seront de **couleur bleu-nuit** et recouverts d'une **couche antireflet**, afin de minimiser la réflexion de la lumière à la surface.

La fixation des tables d'assemblage se fera par le biais de **pieux battus** dans le sol à l'aide d'une batteuse hydraulique sans affouillement, sans nivellement sur la base d'un système réversible par arrachage lors du démontage.

Le parc photovoltaïque sera desservi par des pistes carrossables de 3 à 4 m de large, dont une piste lourde sur une longueur de 400 m et une piste légère de 1300 m. Les pistes internes seront recouvertes d'une couche de réglage en graves concassées de couleur claire sur une épaisseur d'environ 30 cm.

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**

Cette couche sera réglée et compactée, ce qui lui permettra de **rester perméable afin de ne pas modifier l'hydraulique locale.**

Une **clôture grillagée d'1,80 m** de hauteur sera établie en périphérie du parc. Le linéaire total de l'ensemble de la clôture sera d'environ 1785m.

De plus, le parc photovoltaïque disposera d'un **portail**, positionné au niveau de l'accès au parc.

Le grillage et le portail seront de couleur gris, en acier galvanisé.

Dans le cadre de la prise en compte du risque incendie, le projet intègre les recommandations du SIDIS (pistes d'une largeur minimale de 3 mètres à 4m sur la totalité du pourtour du parc photovoltaïque).

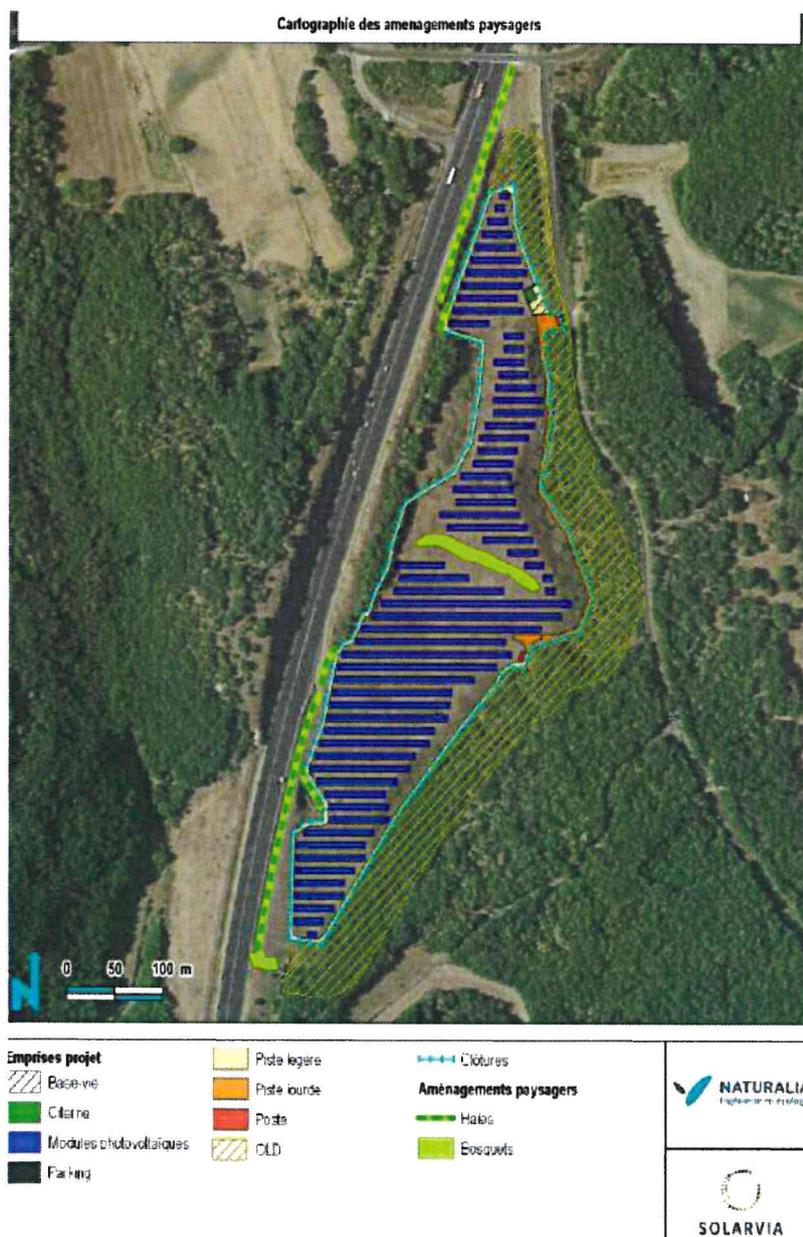
Par ailleurs, une citerne incendie de 120 m³ sera implantée au Nord du site.

L'énergie électrique produite sera réinjectée dans le réseau de distribution électrique.

Les modalités de raccordement au réseau public ainsi que le tracé seront établis par ENEDIS après obtention du Permis de Construire, sera enterré et suivra préférentiellement les voies routières existantes.

Il s'agit donc d'un projet de parc photovoltaïque sur des parcelles de délaissés de la voirie de l'autoroute A20 qui préalablement faisaient partie du domaine public et pour lesquelles un déclassement a été opéré juridiquement suivi d'une concession à Vinci Autoroute.

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**



**CARTOGRAPHIE DU PROJET D'AMENAGEMENT
DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE**

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC
46 200 LOT**

1-4 Dossier d'enquête

Dossier établi par la Société Solarvia Parc solaire Poux del Lac qui est une société par actions simplifiées (SAS) immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 921 494 431 .

Il s'agit d'une société filiale de SOLARVIA, créée en 2021, elle-même filiale du groupe VINCI ayant pour mission de développer, concevoir, construire et exploiter des parcs photovoltaïques.

Deux bureaux d'étude Artifex et Naturalia Environnement ont réalisé les études d'impact et les inventaires de terrain.

Le dossier est composé de trois parties principales détaillées ci-après.

Partie 1 : Etudes et évaluations du projet

l'étude d'impact

dont la compatibilité et l'articulation du projet avec les documents opposables en vigueur
dont l'analyse de l'état initial du site et de son environnement

dont la justification du projet

dont l'analyse des effets du projet, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées

dont le coût des mesures en faveur de l'environnement, et la présentation des modalités du suivi de l'installation

dont la méthodologie utilisée pour évaluer les enjeux

dont une bibliographie de référence

le résumé non technique

l'avis de la MRAe du 07 juillet 2023

le mémoire en réponse de Solarvia à l'avis MRAe

Partie 2 – Dossier de demande de permis de construire

Dossier de demande de permis de construire

Plan de situation sur la commune

Plan en coupe du terrain et de la construction

Plan des façades et des toitures échelle 1 /50ème

Plan de la Végétation existante supprimée et conservée, plan de la Végétation ajoutée